



Élections européennes du 09.06.2024

Arrêt définitif des listes électorales

Il est porté à la connaissance du public que les listes électorales ont été définitivement arrêtées le 26 avril 2024 et déposées à l'inspection du public du 26 avril au 4 mai 2024 inclusivement. Elles ne peuvent modifier les listes provisoires que sur les points qui ont donné lieu à des réclamations et suite aux décisions intervenues sur celles-ci. Aucune réclamation n'ayant été présentée, l'établissement d'une liste supplémentaire telle que prévue à l'article 17 de la loi électorale modifiée le 18 février 2003 n'a pas lieu d'être.

Pour des raisons de protection des données à caractère personnel, la faculté de tout citoyen de demander une copie des listes électorales a été supprimée par une modification de la loi électorale.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

L'échevin



Marc Siebenaller



Le Secrétaire communal,



Paul Mergen